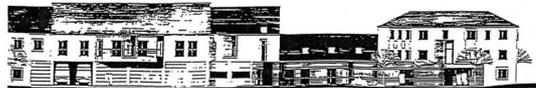
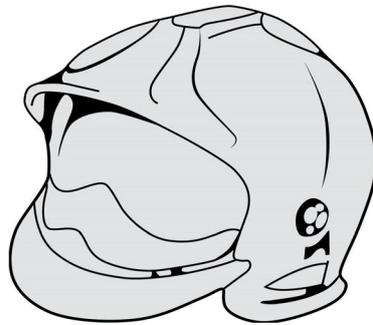


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2010-6

ANNEE 2010

Edition du 18 mai 2010

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2010-6

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

BUREAU du 30 AVRIL 2010

B 2010 – 012 : Approbation de comptes-rendus	3
B 2010 – 013 : Identité visuelle du SDIS 28.....	4
B 2010 – 014 : Collections historiques	5
B 2010 – 015 : Convention de mise à disposition – CI de Faverolles.....	6
B 2010 – 016 : Marché n° 2010-002 – Fourniture et livraison de carburants et fuel domestique en vrac pour les services du Département d'Eure et Loir et du SDIS 28 dans le cadre d'un groupement de commandes.....	7
B 2010 – 017 : Bourse poids lourds	8
ARRETES.....	9
N / Réf : SPV-2010 – 537 : Engagement.....	10
N / Réf : SPV-2010 – 538 : Fin de période probatoire	11
N / Réf : SPV-2010 – 539 : Engagement.....	12
N / Réf : SPV-2010 – 540 : Nomination.....	13
N / Réf : SPV-2010 – 541 : Fin de fonctions.....	14
N / Réf : SPV-2010 – 542 : Nomination.....	15

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 012 : Approbation de comptes-rendus

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des séances du bureau des 5 et 26 mars 2010.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 013 : Identité visuelle du SDIS 28

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité, se prononce favorablement sur :

- la mise en œuvre de la charte graphique du SDIS présentée en séance,
- la remise des insignes de corps lors de la journée nationale des sapeurs-pompiers qui se déroulera le 12 juin prochain à Chartres,
- la vente, à l'Union départementale des sapeurs-pompiers, d'écussons et d'insignes.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 014 : Collections historiques

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité, autorise la signature, par le président, d'une convention entre le SDIS et la commune de Châteaudun, pour la mise à disposition par cette commune, à titre gratuit, de locaux pour le remisage d'objets et matériels anciens disposés actuellement, pour la plupart, au centre de secours principal de Châteaudun.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,
Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 015 : Convention de mise à disposition – CI de Faverolles

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité :

- prend acte du transfert du CI de Faverolles dans les nouveaux locaux entièrement financés par la commune de Faverolles,
- autorise le président à signer un avenant à la convention de transfert en date du 30 octobre 2003, en vue de préciser les modalités de transfert.

Il est précisé que la commune de Faverolles ne sollicite pas de financement du SDIS pour la construction du nouveau bâtiment. Le SDIS ne devra prendre en charge que les équipements d'alerte et quelques aménagements techniques.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 016 : Marché n° 2010-002 – Fourniture et livraison de carburants et fuel domestique en vrac pour les services du Département d'Eure et Loir et du SDIS 28 dans le cadre d'un groupement de commandes

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité :

- approuve les choix de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- autorise le président à signer le marché à bons de commandes, sans minimum ni maximum, avec la société **BOLLORE**, pour une durée initiale allant de la notification du marché au titulaire jusqu'au 31 décembre 2010, reconductible par période successive de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2013.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

B 2010 – 017 : Bourse poids lourds

Réunion du 30 avril 2010

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 26 avril 2010, s'est réuni le 30 avril 2010, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau, M. Boisard

Absent(s), excusé(s) :

M. de Montgolfier

Le bureau, à l'unanimité, autorise le report, pour une durée de 7 mois, du délai prévu initialement dans la convention bourse poids lourds accordée à M. Florian Lecaille, portant ainsi sa date limite au 15 novembre 2010.

Le vice-président du conseil d'administration,

Jean-Pierre GABORIAU

Certifiée exécutoire
compte tenu de la transmission en préfecture le : 7 mai 2010
et de la publication dans le recueil n° 2010-6 le : 18 mai 2010

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



Chartres, le 27 avril 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 537 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 25 mars 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la demande d'engagement présentée le 6 novembre 2009, par monsieur Hervé ARZUR ;

Vu l'enquête administrative du 25 février 2010 ;

Vu l'avis du 18 janvier 2010 de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRENTENT

Article 1 - A compter du 25 mars 2010, monsieur Hervé ARZUR (matricule n° 4850), né le 4 juillet 1967 à Chatou (78), est engagé pour 5 ans (dont une période probatoire qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (service de santé et de secours médical) au grade de pharmacien capitaine de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



Chartres, le 27 avril 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 538 : Fin de période probatoire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 25 mars 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que madame Cathelyne DOUSSET, engagée le 13 avril 2006 , au corps départemental (service de santé et de secours médical), a satisfait à la période probatoire, conformément aux articles 12-13 du décret susvisé ;

Vu l'avis du 25 février 2010 de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - Il est mis fin à la période probatoire de l'engagement de madame Cathelyne DOUSSET (matricule n° 5613), née le 25 septembre 1978 à Dreux (28), infirmier de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental (service de santé et de secours médical), à compter du 13 avril 2009 (pour régularisation).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le Préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



Chartres, le 27 avril 2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 539 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'avis du 25 mars 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu la demande d'engagement présentée par madame Patricia VANDENHOVE ;
Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du pôle opérations ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} novembre 2009, madame Patricia VANDENHOVE (matricule n° 6206), née le 1^{er} novembre 1963 à Saint-Denis (93), est engagée pour 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Direction - CTA/CODIS) au grade de capitaine de sapeur-pompier volontaire.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



Chartres, le 28/04/2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 540 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la proposition du 9 mars 2010 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres, de nommer le sergent Franck CATRY en tant que faisant fonction de chef du centre d'intervention de Mignières ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRESENT

Article 1 - A compter du 28 février 2010, monsieur Franck CATRY (matricule n° 4757), né le 10 novembre 1973 à Saint-Omer (62), sergent de sapeur-pompier volontaire, n'est plus chargé des fonctions d'adjoint au chef de centre (CI Mignières) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Article 2 - A compter du 1^{er} mars 2010, monsieur Franck CATRY (matricule n° 4757), né le 10 novembre 1973 à Saint-Omer (62), sergent de sapeur-pompier volontaire, est nommé en tant que faisant fonction de chef de centre (CI Mignières) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 28/04/2010

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 541 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2000 de monsieur le ministre de l'intérieur, attribuant à titre collectif la médaille d'argent de 1^{ère} classe pour actes de courage et de dévouement au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure et Loir dans les opérations de secours consécutives à la tempête de 1999 ;

Attendu que monsieur Jean-Claude FERROL, sapeur-pompier volontaire au corps départemental (Chef du CS Illiers Combray - Direction), demande à cesser ses fonctions le 1^{er} mai 2010 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mai 2010, il est mis fin aux fonctions de monsieur Jean-Claude FERROL (matricule n° 891), né le 1^{er} février 1955 à Unverre (28), lieutenant de sapeur-pompier volontaire au corps départemental (Chef du CS Illiers Combray - Direction). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - L'intéressé est nommé capitaine-honoraire à compter du 1^{er} mai 2010.

Article 3 - En tant que capitaine-honoraire, monsieur Jean-Claude FERROL (matricule n° 891), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

Article 4 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2010 – 542 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la proposition du 22 mars 2010 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres, de nommer l'adjudant-chef Pascal BOULARD en tant que faisant fonction de chef de centre de secours d'Illiers Combray ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 30 avril 2010, monsieur Pascal BOULARD (matricule n° 1802), né le 28 juin 1966 à Champhol (28), adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire, n'est plus chargé des fonctions d'adjoint au chef de centre (CS Illiers Combray) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Article 2 - A compter du 1^{er} mai 2010, monsieur Pascal BOULARD (matricule n° 1802), né le 28 juin 1966 à Champhol (28), adjudant-chef de sapeur-pompier volontaire, est nommé en tant que faisant fonction de chef de centre (CS Illiers Combray) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

Lionel BEFFRE